

trats sont présentement soumis à l'assemblée, soit approuvé et de fait est dès maintenant approuvé, et les directeurs par les présentes autorisés à mettre ces contrats à exécution dans la mesure où ils ont traité à notre compagnie ou la touchent; et que notamment les directeurs soient autorisés à conclure avec le gouvernement et la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique les arrangements qu'ils pourront juger nécessaire pour obtenir ou assurer un dépôt de \$5,000,000, soit en espèces ou en garanties; et soient de plus autorisés à garantir les obligations de seconde hypothèque de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, à la fois capital et intérêt, lesquelles doivent être émises aux termes des stipulations des contrats, et à conclure toute convention ou conventions nécessaires dans ce but."

C'est là la résolution, mesdames et messieurs, que j'ai l'honneur de vous soumettre, et que je prierais lord Welby d'avoir l'obligeance d'appuyer.

Lord WELBY.—Mesdames et messieurs, je suis persuadé qu'il n'est pas de citoyen de l'empire, qui ne se soit réjoui naguère du développement rapide du Canada; et il est évident pour quiconque étudie la question que son progrès est très grand et que le peuplement et la colonisation vont se faire dans la région des prairies, comme on l'a déjà dit. Le gouvernement du Canada s'est rendu compte que le temps était venu de développer davantage cette énorme zone de terrains propres à la culture du blé.

Il a résolu de construire un chemin de fer, et virtuellement, il nous a fait la proposition de nous charger de cette entreprise. La discussion qui s'est faite dans votre bureau de direction à ce sujet a été longue et des plus sérieuses. Soyez assurés, mesdames et messieurs, que votre bureau se rend pleinement compte de la responsabilité qu'il assume en vous soumettant ce projet. De fait, on peut dire que nous sommes à la fourche de deux chemins. Vous avez à décider s'il vaudra mieux à l'avenir vous restreindre au champ d'action comparativement étroit dans lequel votre chemin fonctionne actuellement, ou si, en vue du développement qui se fait du côté de l'ouest, vous jugez bon de vous assurer votre part dans les bénéfices considérables qui en résulteront pour le Canada. Donc, la proposition vous est soumise et vous avez à décider aujourd'hui si vous allez l'accepter ou non. Le gouvernement canadien a passé un contrat provisoire avec votre bureau de direction, sujet à votre approbation. Si vous dites: "Non", il n'est guère douteux que beaucoup d'autres ne profitent de l'occasion; nous avons toutes les raisons de croire que le gouvernement canadien est bien décidé à mettre ce projet à exécution, et que si nous rejetons son offre, d'autres, sans aucun doute, sont prêts de se charger de l'entreprise. Vous perdrez cette occasion. (Très bien, très bien.) C'est dans ces circonstances que les directeurs, pénétrés, comme je l'ai dit, du sentiment de leur responsabilité envers vous, ont pensé que la ligne de conduite la plus sage, la plus prudente, la meilleure qu'ils eussent à suivre, était de vous soumettre le contrat pour ratification. Sans doute, dans l'exécution de toute entreprise de cette nature, il y a un risque à courir; mais nous pensons que dans le cas actuel, le risque est réduit à un minimum. D'après tous les renseignements que nous avons pu obtenir, il semble hors de doute, tout d'abord, que la

construction de cette partie du chemin qui traverse la région des prairies peut s'exécuter facilement et économiquement. Cette région des prairies a à peine encore été entamée par la charrue; et considérant ce qui se passe là-bas, considérant l'affluence dans ce pays des colons des Etats-Unis, considérant que les Américains eux-mêmes, avec l'immense accroissement de leur population, se préoccupent déjà de restreindre, dans un avenir prochain, leurs exportations de blé sur l'Europe, nous pouvons compter avec une confiance absolue que c'est du Canada, avant bien des années, que notre pays et les nations du continent tireront la plus grande partie de leur provision de blé. (Très bien, très bien.) Dès lors, nous avons la certitude que, dès son parachèvement, la section des prairies donnera des recettes abondantes, et que par suite du peuplement rapide du pays qui suivra la construction de la ligne, elle sera avant beaucoup d'années, bien lucrative. Vos directeurs n'ont donc aucune hésitation à vous recommander l'acceptation de cette partie du projet. Sans doute, la question est plus douteuse en ce qui regarde la section des montagnes; mais comme vous l'a dit notre président, bien des considérations nous portent à regarder d'un bon œil cette partie de l'entreprise, même à l'heure actuelle. Tout d'abord on a dû vous informer que l'altitude des défilés que le chemin doit franchir n'atteint pas à la moitié de la hauteur de ceux que les chemins de fer plus au sud ont dû traverser; et nous savons, en tout cas, qu'à l'heure actuelle, l'exploitation de ces chemins de fer est rémunératrice. En outre, comme résultat de négociations longues et compliquées, nous avons obtenu que le gouvernement canadien devienne absolument notre associé dans la construction de cette section des montagnes; cela veut dire que nous l'avons engagé à confondre ses intérêts avec les nôtres; et nous avons, en conséquence, l'assurance de son entière coopération et de son assentiment à toute proposition raisonnable de notre part. Pour ces raisons, nous nous pensons justifiables de vous demander de ratifier cette partie de notre projet. Et maintenant, je dois vous assurer encore une fois de notre profond sentiment de la responsabilité qui pèse sur nous. Le bureau de direction et votre très habile chef d'exploitation, M. Hays, peuvent fièrement exposer les résultats obtenus depuis neuf ans, en justification de la confiance que vous avez jusqu'à présent reposée en eux. (Applaudissements.) Vous devez tous vous rendre compte que la situation du Grand Tronc actuellement est très différente de ce qu'elle était en 1895. (Applaudissements.) Or, vos directeurs et votre administrateur général n'iraient pas follement s'exposer à perdre le bénéfice de ces résultats ainsi que la confiance que vous reposez en eux. Nous pensions, à tout événement, que vous ne nous refuserez pas le mérite des progrès réalisés depuis neuf ans; que vous reconnaîtrez la sincérité et le soin avec lesquels nous avons étudié la proposition que nous vous soumettons. Vous reconnaîtrez aussi que, dans la conduite de ces négociations avec une partie assez difficile,—le gouvernement canadien,—nous n'avons eu en vue que vos intérêts. Et, comme à notre avis, le Grand Tronc, en s'abstenant, perdrait de grandes chances d'avenir, et restreindrait le champ de ses opérations au point que ses actionnaires ne tarderaient pas à s'en repentir, nous avons résolu de vous soumettre le projet dont nous vous recommandons, en toute confiance, l'acceptation. (Applaudissements.)